Règlement du Concours

Prix des Lecteurs U 2022

Article 1 - Organisation

La Coopérative U Enseigne (ci-après la « Société Organisatrice »), société anonyme au capital variable, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil, sous le numéro 304 602 956 – Union de coopératives regroupant des commerçants détaillants indépendants, dont le siège social est situé Parc Tertiaire ICADE – 20 rue d'Arcueil – CS10043 – 94533 RUNGIS CEDEX, organise un concours sans obligation d'achat intitulé « Prix des Lecteurs U 2022 » (ci-après « le Concours »), pour la septième année. Le Concours sera proposé sur : www.uculture.fr (ci-après « le Support du Concours»), et relayés le cas échéant sur tout autre support ou par tout autre média (notamment en magasin et sur tout autre réseau social, magazine, radio etc.) pour le faire connaître (sans aucune obligation).

Le présent règlement constitue le cadre de la réglementation applicable au Concours qui sera, le cas échéant, mis à jour sur le Support du Concours.

Article 2 - Objet du Concours

L'objet du Concours est de constituer un jury distinct de lecteurs qui devra choisir le « Prix des Lecteurs U 2022 », sélectionné parmi 6 titres, tous publiés à La Librairie Générale Française.

Article 3 - Participation

Ce jeu-concours est sans obligation d'achat.

Il est ouvert à toute personne majeure (18 ans au moment de l'inscription) résidant en France métropolitaine.

Les participants sont informés que les frais de connexion Internet correspondant au temps de connexion sur le Support de Concours pour la participation au Concours et/ou la consultation du présent règlement en ligne seront à leur charge.

Article 4 - Modalités d'inscription pour postuler aux Jury

L'inscription à cette étape sera ouverte du 15/11/2021, dix heures (10h00), au 26/11/2021 vingt-trois heures cinquante-neuf (23h59).

Pour s'inscrire, le candidat-juré doit :

- Aller sur le site U Culture : www.uculture.fr ou directement sur www.uculture.fr/prix-des-lecteurs-u/inscriptions ;
- Le candidat devra cliquer sur la bannière, l'habillage ou l'onglet « PRIX DES LECTEURS U » sur la page d'accueil www.uculture.fr ;
- Le candidat sera redirigé sur la page www.uculture.fr/prix-des-lecteurs-u/inscriptions ;
- Le candidat devra procéder à la manœuvre indiquée sur le site pour valider la participation :

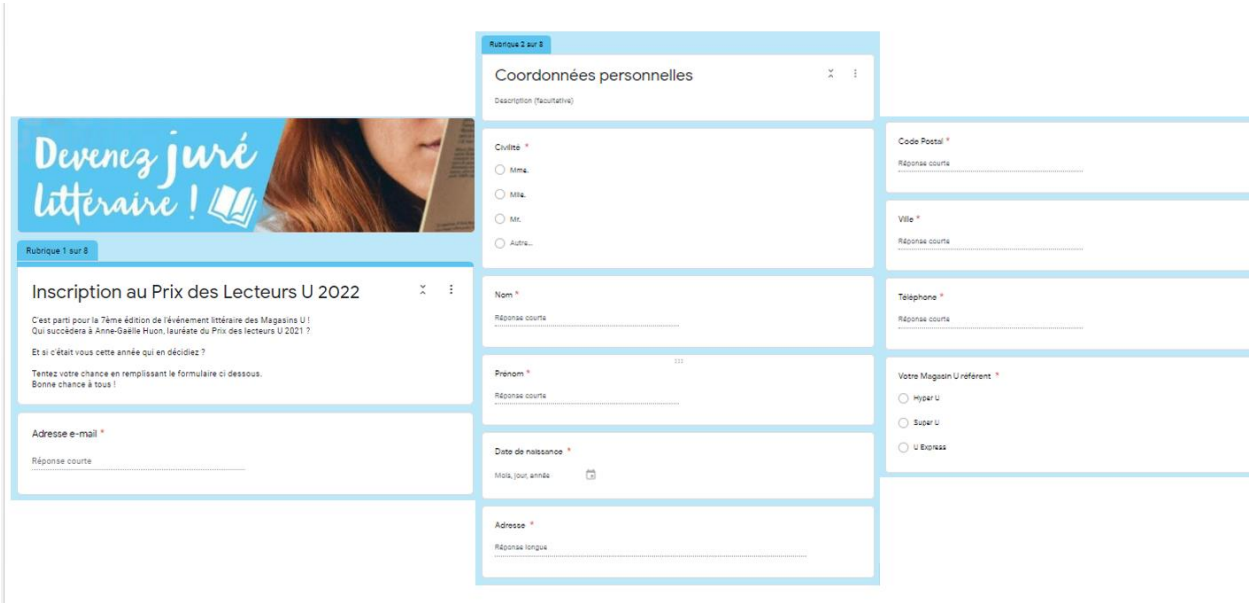
Devenez juré littéraire !
Rubrique 1 sur 8
Inscription au Prix des Lecteurs U 2022
C'est parti pour la 7ème édition de l'événement littéraire des Magasins U !
Qui succédera à Anne-Gaëlle Huon, lauréate du Prix des lecteurs U 2021 ?
Et si c'était vous cette année qui en décidiez ?
Tentez votre chance en remplissant le formulaire ci dessous.
Bonne chance à tous !
Adresse e-mail *
Réponse courte
Rubrique 2 sur 8
Coordonnées personnelles
Description (facultative)
Civilité *
Mme.
Mlle.
Mr.
Autre...
Nom *
Réponse courte
Prénom *
Réponse courte
Date de naissance *
Mois, jour, année
Adresse *
Réponse longue
Code Postal *
Réponse courte
Ville *
Réponse courte
Téléphone *
Réponse courte
Votre Magasin U référent *
Hyper U
Super U
U Express

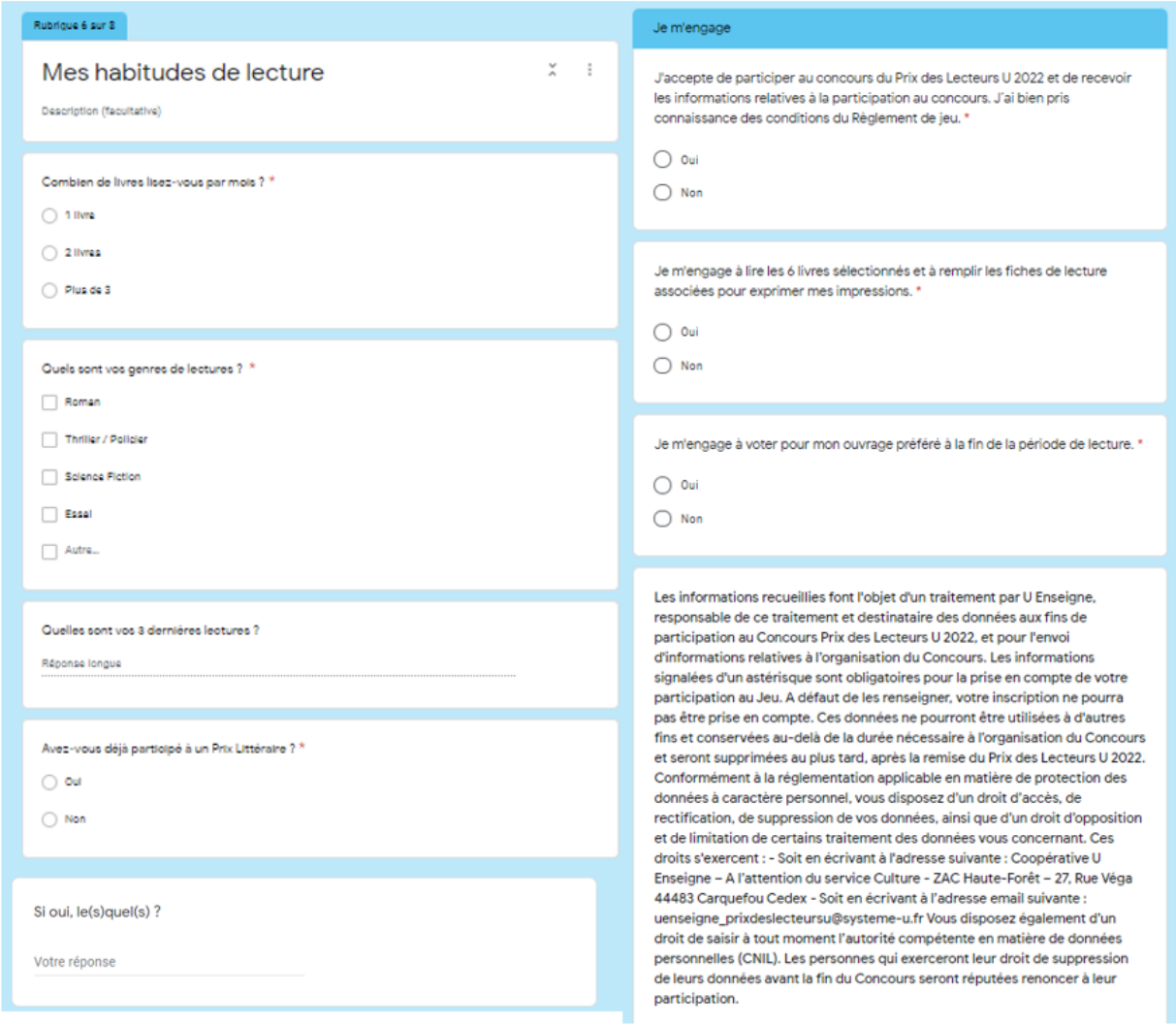
Rubrique 6 sur 8
Mes habitudes de lecture
Description (facultative)
Combien de livres lisez-vous par mois ? *
1 livre
2 livres
Plus de 3
Quels sont vos genres de lectures ? *
Roman
Thriller / Policier
Science Fiction
Essai
Autre...
Quelles sont vos 3 dernières lectures ?
Réponse longue
Avez-vous déjà participé à un Prix Littéraire ? *
Oui
Non
Si oui, le(s)quel(s) ?
Votre réponse
Je m'engage
J'accepte de participer au concours du Prix des Lecteurs U 2022 et de recevoir les informations relatives à la participation au concours. J'ai bien pris connaissance des conditions du Règlement de jeu. *
Oui
Non
Je m'engage à lire les 6 livres sélectionnés et à remplir les fiches de lecture associées pour exprimer mes impressions. *
Oui
Non
Je m'engage à voter pour mon ouvrage préféré à la fin de la période de lecture. *
Oui
Non
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par U Enseigne, responsable de ce traitement et destinataire des données aux fins de participation au Concours Prix des Lecteurs U 2022, et pour l'envoi d'informations relatives à l'organisation du Concours. Les informations signalées d'un astérisque sont obligatoires pour la prise en compte de votre participation au Jeu. A défaut de les renseigner, votre inscription ne pourra pas être prise en compte. Ces données ne pourront être utilisées à d'autres fins et conservées au-delà de la durée nécessaire à l'organisation du Concours et seront supprimées au plus tard, après la remise du Prix des Lecteurs U 2022. Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression de vos données, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation de certains traitement des données vous concernant. Ces droits s'exercent : - Soit en écrivant à l'adresse suivante : Coopérative U Enseigne – A l'attention du service Culture - ZAC Haute-Forêt – 27, Rue Véga 44483 Carquefou Cedex - Soit en écrivant à l'adresse email suivante : uenseigne_prixdeslecteursu@systeme-u.fr Vous disposez également d'un droit de saisir à tout moment l'autorité compétente en matière de données personnelles (CNIL). Les personnes qui exerceront leur droit de suppression de leurs données avant la fin du Concours seront réputées renoncer à leur participation.

- Impérativement remplir dans la première partie du formulaire les champs obligatoires ([nom, prénom, date de naissance, adresse postale complète, adresse email, téléphone, magasin U référent]) ;
- Remplir dans la deuxième partie du formulaire les champs obligatoires destinés à mieux connaître le candidat et en particulier à mieux connaître ses habitudes de lecture et ses motivations ;
- Avoir lu et accepté le présent règlement et les modalités décrites sur le Support du Concours ;
- Avoir accepté les mentions légales citées sur la page d'inscription et ledit règlement, au risque de ne pas pouvoir participer au concours ;
- Valider le formulaire d'inscription parfaitement complété entre le 15/11/2021, dix heures (10h00), au 26/11/2021 vingt-trois heures cinquante-neuf (23h59) au plus tard.

Il est nécessaire de posséder une adresse de courrier électronique pour valider la participation au présent Concours (Prix des Lecteurs U 2022).

Article 5 - Exclusion de participation

Aucune participation violant les articles du présent règlement ne pourra être retenue.

Il n'est admis qu'une seule participation par personne, tous supports confondus (même nom, même prénom, même adresse, même ville). Toute réponse dont les coordonnées seraient incorrectes ou incomplètes ne sera pas prise en compte. Les candidats ne pourront, dans ce cas, prétendre à être sélectionnés comme juré.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'effectuer toutes vérifications qu'elle jugera utile concernant les candidats sélectionnés pour participer au jury.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion sans que la responsabilité de la Coopérative U Enseigne puisse être engagée.

Chaque participant reconnait être majeur pour participer au Concours : aucune participation d'une personne mineure ne pourra être prise en compte et cela entrainera au contraire la nullité de sa participation au Concours.

Article 6 – Traitement des données personnelles – Confidentialité

Les informations recueillies avec le consentement du participant via le formulaire de participation du Concours ont vocation à être traitées par COOPERATIVE U ENSEIGNE, responsable de ce traitement et destinataire de ces données, et sont utilisées à des fins :
- de gestion de la participation du participant au Concours,
- de remise du Prix des Lecteurs.
Ces données ne pourront être utilisées à d'autres fins et conservées au-delà de la durée nécessaire à l'organisation du Concours et seront supprimées au plus tard le 31 aout 2022.

Les données à caractère personnel vous concernant sont communiquées au prestataire « Librairie Générale Française » aux fins d'assurer l'envoi des ouvrages sélectionnés pour le Concours, dans le respect de la règlementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel.

Si certaines sont communiquées en dehors de l'Union européenne, COOPERATIVE U ENSEIGNE s'assure que ces transferts sont réalisés conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression de vos données, ainsi que d'un droit d'opposition, de limitation et de portabilité. Vous pouvez également retirer votre consentement à tout moment. Ces droits s'exercent :
- Soit en écrivant à l'adresse suivante : DPO – Coopérative U Enseigne - 20 Rue d'Arcueil, 94150 Rungis
- Soit en écrivant à l'adresse email suivante : contact_donnees_personnelles@systeme-u.fr

Vous disposez également d'un droit de saisir à tout moment l'autorité compétente en matière de données personnelles (CNIL). Les personnes qui exerceront leur droit de suppression de leurs données ou qui retireront leur consentement

au traitement des données à caractère personnel avant la fin du Tirage au sort seront réputées renoncer à leur participation.

Article 7 - Modalités de constitution du jury

Un tirage au sort sera effectué au plus tard le 29/11/2021 pour constituer le jury de 100 (cent) personnes.

Seuls les candidats-jurés sélectionnés comme jurés seront informés par courrier électronique de leur sélection, information qui sera réalisée au plus tard le 7/12/2021. Il ne sera adressé aucun mail ou courrier, même en réponse, aux candidats qui n'auront pas été tirés au sort.

Des suppléants éventuels seront également retenus, pour le cas où il s'avèrerait, après vérification, que les candidats n'avaient pas la qualité pour participer, ont fait une fausse déclaration, ou pour tout autre motif entraînant la nécessité de choisir un autre juré.

La date du tirage au sort pourra être modifiée sans préavis dans l'hypothèse où une fraude au présent Concours aurait été identifiée, entraînant pour la Société Organisatrice l'obligation d'effectuer un contrôle des inscriptions au Concours, préalablement à tout tirage au sort, ou en cas de survenance d'un évènement de force majeure empêchant la tenue du tirage au sort à la date initialement prévue. Dans ce cas, aucune réclamation ne pourra être portée à l'encontre de la Société Organisatrice.

Article 8 - Modalités de désignation du livre gagnant du Prix des Lecteurs U

Coopérative U Enseigne définit une liste de 6 titres (publiés officiellement entre septembre 2021 et mai 2022) qu'elle répartira. A compter du 10/12/2021 et jusqu'à 15/02/2022, ces ouvrages choisis seront envoyés toutes les 4 à 6 semaines, aux frais de la Librairie Générale Française, par courrier simple, aux jurés dans les conditions décrites ci-après, pour lecture:
- 2 titres envoyés à partir du 10/12/2021
- 2 titres envoyés à partir du 11/01/2022
- 2 titres envoyés à partir du 15/02/2022

Suite à leur sélection, les jurés seront informés par email des étapes suivantes du Concours.

Aux fins de permettre aux jurés d'émettre un avis et/ou faire part de leurs impressions sur leurs lectures, la Société Organisatrice :
- leur adressera par la poste, en même temps que les titres, une fiche lecture personnelle
- leur mettra à disposition un formulaire de réponse sur l'espace dédié à l'opération sur le site www.UCulture.fr

→ La Désignation du Prix des Lecteurs U 2022 s'effectuera de la manière suivante

Du 14/03/2022 au 20/03/2022 :

Chaque juré devra se rendre sur le site www.uculture.fr aux fins d'émettre son vote sur le livre qu'il souhaitera retenir. S'il en est d'accord, le juré est également invité à commenter son vote (un commentaire sur l'ouvrage retenu étant préféré aux commentaires sur les autres ouvrages). Le bulletin de vote final devra être complété en ligne avant le 20/03/2022, minuit au plus tard, pour être pris en compte.

Chaque juré ne peut procéder qu'à un seul vote pour désigner le gagnant du Prix des Lecteurs U 2022.

Le Prix des Lecteurs U 2022 sera attribué à l'auteur du livre ayant obtenu le plus grand nombre de votes. La Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer le Prix des Lecteurs à un auteur qui ne serait plus en vie lors de la clôture du Concours.

Les jurés seront informés par courrier électronique du résultat du vote au plus tard le 15/04/2022.

→ La Remise du Prix des Lecteurs U 2022 aura lieu à Paris le 15/04/2022 au plus tard. La date définitive de la soirée sera confirmée au jury en mars 2022.
Si des circonstances exceptionnelles indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice l'exigent, cette dernière se réserve le droit de reporter, écourter, proroger, modifier, annuler ou suspendre le Concours sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée de ce fait et sans que les participants puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Dans ce cas, la Société Organisatrice communiquera à ce sujet dans les meilleurs délais.

Article 9 - Dotations et remise des lots

Outre la participation à l'élection du lauréat du Concours littéraire Prix des Lecteurs U 2022 et les livres remis dans le cadre de la sélection, chaque membre du jury recevra une invitation à la cérémonie de remise du Prix à Paris.

Les jurés recevront par e-mail une invitation à la cérémonie de remise du Prix des Lecteurs U 2022 à Paris au plus tard le 03/03/2022.

Un tirage au sort sera organisé parmi les membres du jury inscrits, afin de déterminer 10 jurés qui seront invitées à la cérémonie de remise du Prix des Lecteurs U, le 15/04/2022 selon le cas, avec prise en charge, par la Société Organisatrice et son partenaire « Littérature Générale Française », des frais de transport aller-retour (sur le territoire métropolitain uniquement) et d'hébergement pour une nuit, le tout pour une valeur estimée à 300 € par personne (non échangeable et non remboursable).

Les jurés non tirés au sort sont d'ores et déjà informés qu'en cas d'invitation, tous les frais relatifs au déplacement sur les lieux de la cérémonie, ainsi que tous les autres frais de quelque nature que ce soit liés à cet événement (hébergement, autres repas…) resteront à leur charge.

Article 10 – Responsabilité de l'Organisateur

Coopérative U Enseigne ne saurait être responsable de tous retards, pertes ou avaries du fait des services postaux, ou en cours de gestion, ou provenant de force majeure et/ou de dysfonctionnement des services publics. Les participants renoncent à toute réclamation liée à ces faits.

Coopérative U Enseigne ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, ce Concours devait être modifié, reporté ou annulé. Il n'est pas possible d'obtenir la contre-valeur de la dotation en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix. De surcroît, la dotation n'est pas cessible.

La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances ou dysfonctionnements techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Coopérative U Enseigne ne pourra notamment être tenue pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant et/ou à son vote, ne lui parviennent pas pour une raison quelconque (à titre d'exemples : problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, défaillance momentanée de nos serveurs pour une quelconque raison, etc…) ou lui arriveraient illisibles ou impossible à traiter (à titre d'exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc…).

En outre, Coopérative U Enseigne ne pourra, en aucun cas être tenue pour responsable en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique (lors des différentes phases du Concours, ainsi que pour l'envoi de l'invitation à la cérémonie de Remise du Prix.).

Il appartient à tout juré de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique/numérique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des jurés au Concours se fait sous leur entière responsabilité.

Coopérative U Enseigne ne peut être tenue pour responsable de tout dommage direct ou indirect, survenu à l'occasion de la venue des jurés à la cérémonie de remise des prix aux auteurs (en cas d'invitation).

Les participants renoncent à toute réclamation liée à ces faits.

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation au Concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement complet est également disponible sur la page du site UCulture.fr www.uculture.fr où il peut être consulté et imprimé.

Coopérative U Enseigne se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Toute violation des articles du présent règlement entrainera l'exclusion du participant sans préjudice de toute autre action que Coopérative U Enseigne pourrait décider d'engager.

La Société Organisatrice peut être amenée à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou règlementation applicable.

Les éventuels avenants au règlement seront affichés ou disponibles de la même façon que le règlement.

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante :

COOPERATIVE U ENSEIGNE – Service continu
« PRIX DES LECTEURS U 2022 »
Parc Tertiaire ICADE, 20 rue d'Arcueil – CS10043, 94533 Rungis Cedex

Article 12 – Cookies

Les jurés sont informés qu'en accédant au site internet hébergeant le Concours, un cookie pourra le cas échéant être stocké sur le disque dur de leur ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer leur navigation sur le site internet hébergeant le Concours. Les cookies servent à identifier chaque juré afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur et/ou tout autre appareil numérique.

Tout juré peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur / la mémoire de son appareil numérique, en configurant son logiciel de navigation (le juré est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le juré garde néanmoins la possibilité d'accéder au site internet hébergeant le Concours et de participer à ce dernier.

Article 13 – Autorisation(s)

De manière générale, la Société Organisatrice informe les jurés qu'elle se réserve le droit de publier leur prénom et la première lettre du nom aux fins d'identifier leur(s) commentaire(s).

Cette faculté ne saurait néanmoins constituer une obligation à la charge de Coopérative U Enseigne.

Cette exploitation ne donnera lieu à aucune contrepartie au bénéfice des jurés.

La présente autorisation est donnée pour la durée du présent règlement et pour une durée de 1 an à partir de l'annonce des résultats du Prix et entraîne renonciation de la part des jurés à toutes actions ultérieures en réclamation quant à l'utilisation de ces données et prises de vue, dès lors que cette utilisation sera conforme au présent article.

Article 14 – Propriété intellectuelle

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Concours sont strictement interdites.

Les marques citées sont des marques déposées par leurs propriétaires respectifs et ne peuvent être utilisées de quelque manière que ce soit sans leur accord préalable et écrit.

Article 15 – Droit applicable et litige

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Il est rappelé que les décisions du jury de Coopérative U Enseigne et des jurés sélectionnés prises dans les conditions du présent règlement sont sans appel et ne peuvent être contestées.

Toute contestation ou réclamation relative à l'interprétation ou l'exécution de ce Concours ne sera prise en compte que si elle est adressée avant 01/06/2022, cachet de la Poste faisant foi, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'organisateur du concours dont les coordonnées figurent à l'article 1 du présent règlement. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au Concours, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation ou réclamation.

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement, adressée à l'adresse suivante :

COOPERATIVE U ENSEIGNE
Service marketing – fidélisation, Data & CRM
« PRIX DES LECTEURS U 2022 »
Parc Tertiaire ICADE, 20 rue d'Arcueil – CS10043, 94533 Rungis Cedex

Tout litige né à l'occasion du présent Concours sera soumis aux tribunaux français compétents.